

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 140 Subvention (7.000 euros) à l'association Le Balcon (94300 Vincennes).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'attribuer une subvention à l'association Le Balcon ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Le Balcon, 7 cours Marigny (94300 Vincennes), au titre de sa résidence au Théâtre de l'Athénée. 2015-01780, Simpa : 76282.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 7.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO